

## Jean-Baptiste André Godin à Auguste Oyon, 2 septembre 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 3 p. (142r, 143v, 144r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Oyon, 2 septembre 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45353>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 septembre 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oyon, Auguste \(1811-1884\)](#)

Lieu de destination 3, rue Christine, Paris

# Description

Résumé Jean-Baptiste André Godin annonce à Oyon que son fils va lui rendre visite pour l'inviter ainsi que sa femme à assister à la fête de l'Enfance du Familistère. Il lui demande le service de s'entendre avec Pernet-Vallier pour venir avec lui dont il veut prendre en charge les frais de voyage en remerciements des services rendus. Godin évoque l'incertitude qui plane sur la fête de l'Enfance : le préfet avait fait interdire aux habitants du Familistère un bal aux jours du carnaval ; il n'a pas répondu aux deux lettres de Godin sollicitant une modification de l'autorisation du débit de boissons, jusqu'ici réservé aux habitant·es du Familistère ; il est probable que la fête sera privée du bal qui suit la distribution des récompenses ; Godin ne peut en conséquence encore déterminer le jour de la fête. Il incite Oyon à accepter l'invitation et il lui annonce qu'il invitera également Calixte Souplet. Il lui signale que Marie Moret a lu sa lettre avec plaisir. « Vous me pardonnerez de n'avoir soigné dans celle-ci ni la diction, ni la syntaxe, ni la ponctuation. Je m'affranchis malgré moi de ce fardeau qui vous pèse. »

Notes Godin répond à la lettre d'Auguste Oyon du 15 août 1865 (Cnam FG 17 (2) o).

## Mots-clés

[Aliments](#), [Fête de l'Enfance du Familistère](#), [Procédure \(droit\)](#), [Visite au Familistère](#)  
Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Oyon \[madame\]](#)
- [Pernet-Vallier, H. \[monsieur\]](#)
- [Souplet, Calixte \(1810-1867\)](#)

Événements cités [Fête de l'Enfance du Familistère \(24 septembre 1865, Guise\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 01/02/2024